

Echos d' Akom II



EDITORIAL



Par Elisabeth II MEKA,
Maire d'Akom II

A la recherche du bien-être de la population

Notre action à la tête de la commune d'Akom II s'inscrit dans la vision donnée par le président de la République, Paul Biya. En puisant dans la dynamique socioculturelle et économique qui caractérise le département de l'Océan, notre vocation vise un seul défi : œuvrer pour le bien-être des populations et à l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est l'objectif final du processus de décentralisation en cours dans notre pays depuis 1996.

Dès l'entame de notre mandature en novembre 2013, nous avons très vite fait le diagnostic. Il en ressort une précarité et d'énormes difficultés pour la satisfaction des besoins primaires : accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'électrification. Des déficits auxquels s'ajoutent l'absence de voies et moyens de communications. Ces difficultés touchent l'ensemble des résidents dans notre commune. Nos solutions seront ainsi apportées dans l'intérêt général. Avec les moyens disponibles dans le cadre du budget communal, mais aussi des financements que l'Etat accorde dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP) ainsi que des financements issus de la coopération nationale et internationale, nous nous attèlerons à satisfaire vos besoins, nos besoins à nous tous aussi.

Quelques ouvrages sur le terrain témoignent déjà de notre engagement à sortir notre commune de la précarité. L'« Opération eau pour tous » par la réhabilitation des puits, forages... en est un exemple. A cet effet, 20 forages et puits ont été construits. L'éclairage public par panneaux solaires, la construction d'un marché de sept (7) boutiques sont des initiatives qui répondent à nos besoins.

Dans le souci de poser les bases d'une économie locale forte, l'Etablissement de Transformation de Manioc (ETMA) servira à donner de la valeur ajoutée aux produits de la terre. Cette unité de transformation donnera aussi des emplois aux jeunes et participera à lutter contre l'exode rural qui nous prive d'une force de travail jeune, gage du développement de notre commune. C'est la mission à laquelle l'exécutif communal s'attèle depuis 2013. Nous vous invitons aussi à y participer. Parce que le développement aujourd'hui passe par la participation de tous.

INVESTISSEMENTS

De l'eau potable aux populations d'Akom II

L'exécutif communal y a consacré 2 millions de Francs CFA



p 2

FOCUS

Ressources naturelles

Akom II: état des lieux de l'exploitation forestière

p 3

Visite

Akom II accueille le patron de la Région du Sud

Félix Nguélé Nguélé, Gouverneur de la Région du Sud a rencontré les populations de la Commune d'AKOM II, dans le cadre de sa tournée administrative.



Les temps forts de cette visite qui s'est déroulée le 20 janvier 2017 étaient l'inauguration du nouveau marché d'AKOM II et de l'Etablissement de Transformation de Manioc (ETMA). Aux populations de la Commune

D'AKOM II, parmi lesquels Elisabeth II MEKA, maire de la Commune d'AKOM II, l'honorable Martin OYONO, les autorités administratives et traditionnelles ainsi que les élites intérieures et extérieures de la Commune, le Gouverneur Félix NGUELE NGUELE a rappelé les priorités du gouvernement en matière de politique agricole. Par la même occasion, il a attiré l'attention de son auditoire sur l'importance à s'engager dans ce secteur d'activité. C'est dans cette optique qu'il a procédé à la remise du matériel agricole aux agriculteurs et des prix aux meilleurs éleveurs sélectionnés à cette occasion. Compte tenu du potentiel économique du département de

l'Océan, le Gouverneur est convaincu que le bénéfice dont pourraient en tirer les populations d'AKOM II en général et sa jeunesse en particulier, passe par la formation aux techniques de conservation, d'exploitation des produits forestiers, le tout dans un esprit de patriotisme et d'unité nationale. La cérémonie s'est achevée par une note de satisfaction adressée par le patron de la région du Sud à madame le maire et son équipe.

En rappel, le nouveau marché d'AKOM II comprend 7 boutiques, tandis que la mise sur pied de l'unité de transformation de manioc résulte de la coopération entre la Commune et l'ONG canadienne CUSO.

INVESTISSEMENTS

Approvisionnement en eau

La commune d'Akom II investit plus de deux millions de FCFA

Les dits fonds représentent la quote-part de la commune pour la réalisation des projets hydrauliques en partenariat avec le Programme national de développement participatif (PNDP).

Cet investissement est destiné à la construction de trois forages et trois puits dans les localités de : BIPINDI, BIBOLE, MALOMBA, NLONKENG, TOKO et FENDA. La signature des conventions de cofinancement des microprojets issus du Plan Communal de Développement (PCD) approuvées le 18 Novembre 2015, par monsieur Antoine BISAGA, Préfet du Département de l'Océan a servi de cadre pour la réception des fonds. Il s'agissait pour

la Commune de satisfaire aux exigences du protocole des dites conventions qui stipulent qu'en plus de la contrepartie financière de la commune, la réalisation des micro-projets communaux est subordonnée à certains principes de base que sont: le référencement préalable des microprojets dans le PCD, la donation des sites d'implantation et la mise en place des comités de suivi qui à terme seront érigés en comités de gestion. La descente sur le terrain qui s'en suit a pour

but d'identifier le site et finaliser la procédure de donation. Cette opération fait intervenir à la fois les autorités compétentes et les populations bénéficiaires. Elle permet par ailleurs de mettre sur pied les comités de gestion de l'ouvrage concerné. La réalisation des microprojets des localités suscitées s'est opérée sous la supervision du Cadre Communal de Développement (CCD) de la Commune d'AKOM II du 15 au 17 Février 2017.

Budget 2017

Sur convocation de madame le Maire de la Commune d'AKOM II, le conseil municipal a examiné le budget 2017 de la Commune d'AKOM II. Ce budget est équilibré en recettes et dépenses à 1 041 105 520 FCFA. Comparé à celui de l'exercice précédent, ce budget connaît une augmentation de 92 805 520 FCFA. Il a été élaboré avec pour principale mission, la recherche d'une croissance économique, sociale et culturelle afin de répondre positivement aux attentes des populations. Pour la circonstance, le conseil communal se réunissait dans la salle des actes de la Sous-Préfecture d'AKOM II, du 06 au 07 janvier 2017.

Gouvernance forestière

L'état des lieux de l'exploitation forestière dans l'arrondissement

Le sujet était au centre du conseil municipal extraordinaire tenu le 31 mars 2017 dans la salle des conférences de la sous-préfecture de cet arrondissement.

Afin de voir plus clair sur l'exploitation du domaine forestier d'AKOM II, le maire de la Commune, Elisabeth II MEKA a convié l'exécutif communal à un conseil municipal extraordinaire le 31 mars 2017. Un seul point était inscrit à l'ordre du jour : « les forêts en exploitation dans la commune d'AKOM II ». Etaient présents autour de la table: les conseillers municipaux, le Préfet et le Sous-préfet de l'Océan, les représentants des populations. Les responsables des administrations déconcentrées en charge des forêts et les exploitants forestiers qui opèrent dans la commune

prenaient également part aux travaux de ce conseil extraordinaire.

La rencontre a permis de partager des informations pour mettre en accord, l'ensemble des participants sur les mécanismes de gestion des forêts communales. Quelques communications ont été développées devant l'assistance, à l'instar de celles de M. Luc ENGBWEM, 1er adjoint au maire, et de monsieur le Délégué départemental des Forêts et de la Faune de l'Océan.

Les rapporteurs des commission Finances, Bonne Gouvernance et Affaires Sociales et Culturelles ont par la suite pré-

sentés chacun le bilan de leurs activités .

Au terme des travaux de la session extraordinaire de l'exécutif communal portant sur la gestion des ressources forestières, les membres

La réflexion sur la gestion des forêts communales a abouti à la création d'un Comité de Gestion des Forêts Communales d'AKOM II, présidé par madame le maire. Les membres dudit Comité ont été installés séance tenante par le préfet du Département de l'Océan.

Gouvernance

La mairie et les populations se concertent

A l'initiative de Elisabeth II Meka, maire de la commune d'Akom II, les comités riverains ont été sensibilisés sur la gestion forestière.

C'est aux populations riveraines du domaine forestier de la commune en exploitation que madame Elisabeth II MEKA, maire d'AKOM II, est venue parler de gouvernance forestière. A la tête d'une délégation composée des autorités administratives et des cadres communaux, madame le maire s'est rendu dans les localités de TOKO et FENDA pour sensibiliser les populations sur les priorités en matière d'exploitation forestière. C'était aussi l'occasion pour le Sous-préfet de l'arrondissement d'AKOM II de procéder à l'actualisation, la redynamisation et l'installation des comités riverains.

La première tâche des Comités riverains est de faire circuler l'information sur l'exploitation forestière. Il s'agit par la suite de prendre le relais de la sensibilisation entamée par les autorités. Le dernier aspect de la mission de ces comités consiste à mobiliser l'ensemble de la communauté



pour une gestion participative et inclusive de la forêt. Madame Elisabeth II MEKA a rappelé que c'est au sein du comité riverain que sont formulées les besoins de l'ensemble de la communauté, c'est de là aussi que sont prises les différentes décisions. Et pour que leurs besoins identifiés trouvent une satisfaction, et que la population puisse tirer profit des ressources

naturelles de la commune d'AKOM II, il est important qu'elle s'investisse dans la protection des forêts et la lutte contre les coupes illégales.

Il faut rappeler que la commune d'AKOM II dispose de trois forêts communales en cours d'exploitation notamment les forêts d'AKOM II, BIPINDI et EFOULAN.

● Le maire d'Akom 2 à la recherche des partenariats

Le Directeur général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Inter-communal (FEICOM) a reçu en audience une délégation composée de madame le maire d'AKOM II, du Haut-Commissariat du Canada et de l'ONG Ingénieurs sans frontières du Québec (ISFQ). La délégation menée par madame Elisabeth

II MEKA, maire d'AKOM II venait négocier la signature de la lettre d'engagement du projet d'électrification verte, du Programme de Coopération Climatique Internationale (PCCI) dont bénéficie la Commune d'AKOM II ainsi que les Communes de DZENG et Yaoundé IV. Cette mission initiée par madame Elisa-

beth II MEKA, confirme l'option de partenariats techniques et financiers retenue par le maire d'AKOM II pour l'amélioration du bien-être des populations de sa Commune et dont l'une des principales retombées est la participation du Québec aux initiatives de développement de la Commune d'AKOM II.

● Akom 2 présent aux ateliers et réunions

Le Cadre de Développement de la Commune (CDD) de la Commune d'AKOM II a pris part à la réunion de coordination des A/CCD de l'Océan sur les activités au PNDP et Communales tenue au bureau départemental du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun (MINEPAT) de KRIBI. Il a aussi participé à l'atelier de mise à jour des bases PRO-ADP qui s'est tenu à Sangmélima


du 09 au 11 Mars 2017. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre des réunions de suivi des activités en cours dans leur circonscription. Au cours desquelles les cadres communaux et les autorités administratives du département de l'Océan dressent un état des lieux des infrastructures (points d'eau, écoles...) des différentes Communes et d'autres données générales, grâce au Progiciel d'Aide au Développement Participatif (PRO-ADP),


outil d'aide au développement mis au point par le Programme National de Développement Participatif (PNDP). Le CDD d'AKOM II a par ailleurs pris part aux réunions de concertation mensuelles initiées par le MINEPAT et présidées par le Préfet de l'Océan en vue de la contribution de tous à la bonne exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) 2017.



Un numéro vert 8567

pour toutes vos doléances







Renseignez-vous à la bonne source

- Si vous faites face à une difficulté dans le cadre de nos activités ;
- Si vous constatez une irrégularité dans la réalisation d'un microprojet ;
- Si vous souhaitez vous renseigner sur nos missions et réalisations.

CNC, Nouvelle Route Bastos, face PNUD
 BP: 660 Yaoundé-Cameroun • Tél. +237 222 213 664 • Fax: +237 222 213 663 - Email: pndp@pndp.org • Site web : www.pndp.org

